A - 1747B

ENVIRONMENT
INFORMATION
ENVIRONNEMENT

FALL 1991 | Environment / Environnement / Ontario | AUTOMNE 1991

# REDUCING PESTICIDE WASTE

**INTRODUCTION:**

The ministries of the Environment and Agriculture and Food support farmers' efforts to reduce the amount of pesticides used on crops.

The two ministries urge farmers to cut back on the numbers of empty pesticide containers and the volume of leftover pesticides going to hazardous waste sites. The ministries believe this is as important to the environment as using pesticides safely.

**EMPTY PESTICIDE CONTAINERS:**

The Ministry of the Environment encourages farmers to practice all 3Rs of waste management - reduce, reuse and recycle - but in particular the first "R" - reduce.

- Reduce the quantity of waste by buying fewer one-time use containers;
- reuse refillable containers many times; and
- recycle other containers through government and industry sponsored programs.

To help farmers practice the 3Rs, the Ministry of the Environment has provided funding to a steel drum collection and crushing operation at Future Farm Supplies near Aylmer. The company sends the crushed metal to a scrap metal processor for recycling.

# LA RÉDUCTION DES DÉCHETS PRODUITS PAR L'EMPLOI DE PESTICIDES

**INTRODUCTION :**

Les ministères de l'Environnement et de l'Agriculture et de l'Alimentation appuient les efforts déployés par les agriculteurs en vue de réduire la quantité de pesticides vaporisés sur les cultures.

Les deux ministères encouragent par ailleurs les agriculteurs à réduire le nombre de contenants de pesticides et le volume de pesticides excédentaires qui aboutissent dans les lieux d'élimination de déchets dangereux. Ils estiment qu'il s'agit là d'une mesure aussi importante au chapitre de la protection de l'environnement que l'emploi sûr des pesticides.

**CONTENANTS DE PESTICIDES VIDES :**

Le ministère de l'Environnement incite les agriculteurs à mettre en pratique les 3 « R » de la gestion des déchets - réduire, réutiliser et recycler. Il met cependant l'accent sur la réduction. Les agriculteurs doivent donc veiller à :

- réduire la quantité de déchets produite en achetant moins de contenants à utilisation unique;
- réutiliser le plus souvent possible les contenants réutilisables; et
- recycler les autres contenants dans le cadre de programmes parrainés par le gouvernement et l'industrie.



15/11/91

The company will accept fumigant drums as well as sucker control, Superior Oil and Corn Oil drums. The fumigant drums must be empty, dry and the openings (bungs) must be removed. The sucker control, Superior Oil and Corn Oil drums must be triple rinsed, dry and the openings (bungs) must be removed. For more information, please contact Future Farm Supplies at (519) 866-3446.

Furthermore, the ministries of the Environment and Agriculture and Food are working with the pesticide industry to develop a recycling program for empty, triple-rinsed plastic pesticide containers. The two ministries recognize this as an urgent and immediate need for farmers since the majority of pesticide products are sold in plastic containers.

The Crop Protection Institute of Canada, which represents the pesticide industry, is also committed to reducing the amount of packaging waste by some 50 per cent by 1995. The institute's plans include using:

- bulk systems;
- refillable containers;
- water soluble packets (solupacks); and
- concentrated formulations.

**SURPLUS PESTICIDE PRODUCTS AND SPRAY MIXTURES:**

At present many farmers are storing leftover pesticides from previous years. Some of these pesticides are no longer effective because they have deteriorated or because the type of pests have changed. Other pesticides may be in storage because they have been banned.

The ministries of the Environment and Agriculture and Food, the Crop Protection Institute of Canada and AGCare (Agricultural Groups Concerned About Resources and Environment) are sponsoring a pilot pesticide collection program in Norfolk, Simcoe and Huron counties. Farmers with de-registered, out-dated and unusable agricultural pesticides are asked to bring them to central depots in Simcoe, Ivy and Huron Park for safe disposal. Results of the pilot project will be used to set up a similar program in other parts of the province in 1992.

Le ministère de l'Environnement a accordé une subvention à Future Farm Supplies, près d'Aylmer, une entreprise qui procède à la collecte et au broyage de barils en acier. L'entreprise expédie ensuite le métal broyé à une autre entreprise qui transforme et recycle la ferraille.

L'entreprise accepte les barils de fumigateurs ainsi que les barils d'ébourgeonnant chimique, d'huile blanche de pétrole et d'huile jaune. Les barils de fumigateurs doivent être vides, secs et dépourvus d'ouverture (bonde). Les barils d'ébourgeonnant chimique, d'huile blanche de pétrole et d'huile jaune doivent être propres (rincés trois fois), secs et dépourvus d'ouverture (bonde). Pour obtenir plus de renseignements, s'adresser à Future Farm Supplies au (519) 866-3446.

Les deux ministères travaillent, de concert avec l'industrie des pesticides, à l'élaboration d'un programme de récupération des contenants de pesticides en plastique vides, lesquels doivent avoir été rincés trois fois. Les ministères reconnaissent l'urgence de cette initiative car la plupart des pesticides sont vendus dans des contenants en plastique.

L'Institut canadien pour la protection des cultures, qui représente l'industrie des pesticides, s'engage, d'ici 1995, à réduire de moitié la quantité de déchets d'emballage. La stratégie de l'Institut prévoit entre autres l'utilisation :

- de systèmes de distribution en vrac;
- de contenants réutilisables;
- d'emballages solubles dans l'eau;
- de préparations concentrées.

**PESTICIDES ET BOUILLIES EXCÉDENTAIRES :**

De nombreux agriculteurs continuent d'entreposer les pesticides qu'ils n'ont pas utilisés les années précédentes. Certains ne sont plus efficaces car ils se sont détériorés. Il se peut aussi que les parasites à réprimer ne soient plus les mêmes. D'autres pesticides ont pu être entreposés parce que leur emploi est interdit.

To prevent accumulating surpluses of pesticides in the future, the two ministries recommend that farmers:

- use up pesticides from previous years before buying more;
- buy the amount of pesticides needed for one growing season at a time;
- mark the date of purchase on the containers;
- keep an accurate inventory of all pesticides in storage; and
- store all pesticides at cool - not freezing - temperatures so that products remain effective.

To avoid mixing more spray mixtures than needed, farmers are urged to take the following precautions:

- calibrate spray equipment at the beginning of each growing season to find out what the output of the sprayer is; and
- calculate the exact amount of spray mixture or mixtures needed before mixing the pesticide. This calculation needs to include the size of the area to be sprayed plus the output of the sprayer.

The ministries of the Environment and Agriculture and Food remind farmers that leftover pesticides and spray mixtures must be disposed of in accordance with Regulation 751 under the Pesticides Act and Regulation 309 under the Environmental Protection Act.

For more information about pesticides, please contact the local office of either the Ministry of the Environment or the Ministry of Agriculture and Food.

For general information about the environment and Ministry of the Environment publications, please contact the Public Information Centre at 135 St. Clair Ave. West, Toronto, Ontario M4V 1P5, (416) 323-4321.

Le ministère de l'Environnement, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, l'Institut canadien pour la protection des cultures et AGCare (Agricultural Groups Concerned About Resources and Environment) parrainent un programme pilote de collecte des pesticides dans les comtés de Norfolk, Simcoe et Huron. On demande aux agriculteurs qui ont des pesticides agricoles qui ne sont plus homologués, qui sont périmés ou inutilisables de les laisser dans les centres de collecte de Simcoe, Ivy et Huron Park, où ils seront éliminés de façon sûre. Les résultats du programme pilote serviront à mettre sur pied, en 1992, un programme semblable dans d'autres régions de la province.

Dorénavant, pour éviter l'accumulation de pesticides excédentaires, les deux ministères recommandent aux agriculteurs :

- d'utiliser les pesticides accumulés au cours des années précédentes avant de s'en procurer d'autres;
- d'acheter la quantité de pesticides nécessaire pour une seule saison de croissance à la fois;
- d'indiquer la date d'achat sur les contenants;
- de dresser un inventaire précis de tous les pesticides entreposés;
- d'entreposer les pesticides au froid, mais au-dessus du point de congélation, pour ne pas en altérer l'efficacité.

Pour éviter l'accumulation de bouillies excédentaires, on conseille vivement aux agriculteurs de prendre les précautions suivantes :

- étalonner l'équipement de pulvérisation au début de chaque saison de croissance pour établir le débit du pulvérisateur;
- calculer avec précision la quantité de bouillie nécessaire avant de mélanger le pesticide. Pour ce faire, il faut connaître les dimensions de la surface à traiter et le débit du pulvérisateur;

Les ministères rappellent aux agriculteurs que les pesticides et les bouillies excédentaires doivent être éliminés conformément au Règlement 751 pris en application de la Loi sur les pesticides et au Règlement 309 pris en application de la Loi sur la protection de l'environnment.

Pour obtenir plus de renseignements sur les pesticides, s'adresser au bureau du ministère de l'Environnement ou du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation le plus proche.

Pour obtenir des renseignements généraux sur l'environnement et les publications du ministère de l'Environnement, s'adresser au Centre d'information situé au rez-de-chaussée du 135, avenue St. Clair ouest, Toronto (Ontario) M4V 1P5. Téléphone : (416) 323-4321.

PRINTED ON RECYCLED PAPER
IMPRIMÉ SUR DU PAPIER RECYCLÉ